

FIGURE CELUI DE L'AIDE ALIMENTAIRE

EDITO

Le dispositif d'aide alimentaire forme depuis longtemps le premier poste du budget agricole des Etats-Unis. L'aide alimentaire allouée à certaines catégories de la population aura en effet d'ici une dizaine d'années, cent ans. Car elle a été adoptée et appliquée dès la Grande Dépression des années 1930, afin de surmonter les effets de ce traumatisme économique sur les individus les plus socialement vulnérables. L'une des caractéristiques notoires de cette aide alimentaire est qu'elle est particulièrement active au moment des crises. Celle de 2020 en est une illustration supplémentaire.

Les crises économiques aux Etats-Unis sont souvent des périodes douloureuses, du fait de leur intensité et de leur violence sociale. La plus importante d'entre elles fut la Grande Dépression des années 1930. L'effondrement de la production, des prix, et l'explosion du chômage ont touchés la plupart des secteurs d'activité, à commencer par l'agriculture. Des poches de paupérisation et des cas de malnutrition d'enfants furent identifiés.

C'est pourquoi l'Etat fédéral a, dès 1933, sous l'impulsion du Président Franklin Delano Roosevelt, adopté une politique agricole dont l'un des volets les plus emblématiques a été et est toujours l'aide alimentaire. A quelques encablures du centenaire de ce dispositif, et en raison de la crise sanitaire qui s'est abattue sur les Etats-Unis, il semble utile de revenir sur ce dispositif d'aide alimentaire, qui a été mobilisé pour nourrir pas moins de 44 millions d'américains dans le besoin.

DEUX CRISES SUCCESSIVES ET UNE AIDE ALIMENTAIRE MASSIVE

En l'espace de dix ans environ, les Etats-Unis ont connu deux graves crises. La première, celle qui surgit en 2007-2008 consécutivement à l'éclatement de la bulle immobilière, a pour conséquence une montée brutale et régulière du nombre de chômeurs, jetant dans des formes de précarité sociale des millions de citoyens. Entre 2008 et 2013, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire est passé de 25 à près de 50 millions, avant de retomber aux alentours de 38 millions durant l'été 2018. L'Etat fédéral a donc puisé largement dans l'enveloppe dédiée à l'aide alimentaire intérieure, enveloppe qui, dans la politique agricole élaborée tous les cinq ans, pèse pour plus de 75%.

La seconde crise sociale, qui a nécessité une fois de plus d'actionner le dispositif d'aide alimentaire américain, n'a pas eu pour source un dérèglement de l'activité économique, mais la propagation d'un virus sur le territoire fédérale. Le confinement a entraîné la fermeture d'entreprises, d'écoles..., provoqué une récession qui s'est traduite par une élévation du nombre de chômeurs. Plus de 8 millions d'américains ont grossi les effectifs des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cette seconde crise s'est distinguée par la réactivité des autorités fédérales pour activer le dispositif, mais surtout par la décision d'augmenter la taille de l'enveloppe budgétaire. En 2020, le montant des fonds alloués à l'aide alimentaire a crû de 30%, atteignant un montant jamais enregistré dans l'histoire américaine, 122 milliards de dollars (soit l'équivalent du montant du revenu annuel des agriculteurs).

Ce sont les bons alimentaires (les célèbres *Food Stamps*), qui ont largement bénéficié du renflouement budgétaire, puisqu'ils sont passés de 60 milliards l'année précédente, à plus de 90 milliards en 2020. Par individu éligible, le montant de l'aide progresse de 130 à 161 dollars (revalorisation du plafond autorisé). En revanche, en raison de la fermeture des établissements scolaires, le programme Child Nutrition (distribution de repas à l'école) n'a pas connu d'augmentation significative.

PRAGMATISME DES UNS, PARCIMONIE DES AUTRES

Les Etats-Unis administrent une fois de plus la preuve qu'une politique agricole, quel qu'en soit le coût, s'avère indispensable par temps de crise. Outre-Atlantique, politique agricole et aide alimentaire vont de pair. L'aide alimentaire a initialement été articulée avec la régulation des marchés agricoles, en ce qu'elle permettait à l'administration d'écouler les stocks publics. L'USDA estime que les tickets alimentaires, en ce qu'ils stimulent les dépenses alimentaires des ménages américains, ont un effet multiplicateur sur l'économie et notamment sur le secteur agricole. Certes, on débattrait sans fin sur la légitimité économique des soutiens apportés aux agriculteurs. Le sujet n'est sans doute pas là. Il s'agit de contribuer à nourrir des populations durement frappées par la crise sanitaire et par ses effets sur l'économie et sur les revenus des salariés. Nul doute que, en l'occurrence, la longévité de l'aide alimentaire intérieure aux Etats-Unis s'explique par le souhait de ne pas revivre, à quelque cent ans d'intervalle, le traumatisme de la Grande Dépression.

Et pourtant, tous les cinq ans, l'âpreté des débats autour du maintien des dépenses ou de leur réduction – cette aide étant souvent perçue par le camp républicain, comme une forme d'assistance sociale contraire à l'esprit du capitalisme tel qu'il est pratiqué dans ce pays – ne connaît pas de répit. Même le Président républicain Donald Trump, pourtant peu en phase avec les programmes d'assistance sociale, avait donné son accord pour que soient alloués des colis alimentaires, et que soit mis en place le P-EBT (*Pandemic Electronic Benefit Transfer*), offrant aux étudiants des repas, en période de fermeture les universités.

Traversant l'Atlantique, les symptômes sociaux de la crise sanitaire et économique sont tout aussi anxiogènes en France. Il suffit de prendre connaissance des rapports et autres statistiques émanant des principales organisations caritatives, pour avoir un aperçu de la montée de l'insécurité alimentaire dans certaines régions, diagnostic d'ailleurs récemment confirmé par la FAO pour ce qui est du monde. L'une des pistes envisagées de ce côté-ci de l'Atlantique est celle du « chèque alimentaire ». Une piste à creuser évidemment, à condition de ne pas la restreindre à des critères d'âge ou de revenu, et, surtout à procéder de manière urgente à son application. Le Ministre français de l'Agriculture a évoqué le versement d'une aide alimentaire de 50€ par mois, notamment en direction des jeunes, alors qu'elle est de 161 dollars par semaine aux Etats-Unis (environ 133€). Une belle marge de progression.

Le plus préoccupant sans doute réside dans la frilosité de l'UE et de certains Etats membres, qui n'ont manifestement pas l'intention de réintégrer l'aide alimentaire dans la PAC. Il est vrai que, en cette période de réforme de la PAC, les priorités sont ailleurs. La superposition et la temporalité des crises attestent pourtant de l'importance pour l'UE de se doter d'un tel dispositif d'aide alimentaire digne de ce nom, comme ce fut le cas jusqu'en 2014.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

La relance de l'Union européenne, un parcours semé d'embûches

Le plan de relance de l'Union européenne – Next Generation EU – doté de 750 milliards d'euros dont 360 milliards de prêts, se met en œuvre plus lentement que la situation ne l'exige. L'objectif est double : faire rapidement sortir l'économie de l'UE des conséquences de la crise sanitaire dans laquelle elle est toujours engluée, et mettre en œuvre le Pacte Vert. Pour l'heure, plusieurs obstacles demeurent avant son démarrage.

CONFLITS RELANÇÉS AU SEIN DE L'UE

Revenons sur les différentes étapes de ce plan de relance. En juillet 2020, les chefs d'Etat des 27 étaient parvenus à un accord politique sur le cadre financier pluriannuel et sur le plan de relance, adossé à un mécanisme inédit de mutualisation de la dette (la Commission pourra emprunter au nom des Etats membres sur les marchés près de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026, remboursables d'ici 2058, l'objectif étant bien sûr d'obtenir des taux plus avantageux que ceux dont les Etats auraient pu bénéficier en empruntant séparément). Mais cet accord de principe a rapidement été remis en cause par certains Etats membres, notamment la Pologne et la Hongrie. Les deux Etats brandissaient la menace d'appliquer leur veto, s'opposant à l'introduction d'un mécanisme conditionnant le versement des fonds européens au respect des principes de l'état de droit par les Etats membres.

Un accord avait finalement pu être validé par le Conseil en décembre dernier, *in extremis*. Mais le processus ne s'arrête pas là. Depuis, les parlements de chaque Etat membre doivent ratifier le règlement sur les ressources propres de l'UE (les traditionnelles TVA et contributions nationales, mais aussi une taxe sur les déchets plastiques non recyclés, et la levée de fonds par la Commission sur les marchés), et ce processus de vote rencontre des blocages... huit Etats n'ont toujours pas ratifié le texte (dont la Hongrie, la Finlande – où une majorité aux deux tiers est requise – et la Pologne – qui vient toutefois de trouver un accord politique pour obtenir une majorité de vote au Parlement). L'Allemagne, qui devrait figurer parmi les cinq premiers bénéficiaires du plan de relance, a finalement pu le ratifier fin avril après que la Cour constitutionnelle fédérale ait rejeté un recours à l'encontre du mécanisme de dette commune, qui irait à l'encontre de la constitution du pays. Tant que les 27 n'auront pas tous ratifié le règlement, la Commission ne pourra pas emprunter au titre du plan de relance...

DES PLANS POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE

Autre passage obligé pour la concrétisation de Next Generation EU : chaque Etat membre doit présenter à la Commission un « plan national pour la reprise et la résilience » détaillant les actions qu'il compte mettre en œuvre avec le soutien financier de l'Union. Pour être validé par la Commission, au moins 37 % des dépenses devront porter sur des réformes et des investissements dans la transition écologique, et au moins 20 % sur la transition numérique. La date limite de remise des plans nationaux était fixée au 30 avril dernier. A ce jour, seuls 14 ont officiellement été transmis à la Commission¹.

L'ITALIE, PILIER CHANCELANT DE L'UE ?

Parmi eux, l'Italie. Le président du Conseil italien, Mario Draghi, a mis sur pied un plan de relance de 248 milliards d'euros, et sollicité 191 milliards d'euros de soutiens européens (69 milliards d'euros de subventions et près de 123 milliards sous forme de prêts). L'Italie, durement touchée par la crise sanitaire, figurera ainsi parmi les principaux pays bénéficiaires du plan de relance européen. En 2020, le PIB y a reculé de - 8,9 %, la consommation des ménages a chuté encore plus fortement que dans le reste de la zone euro (- 10% de dépenses

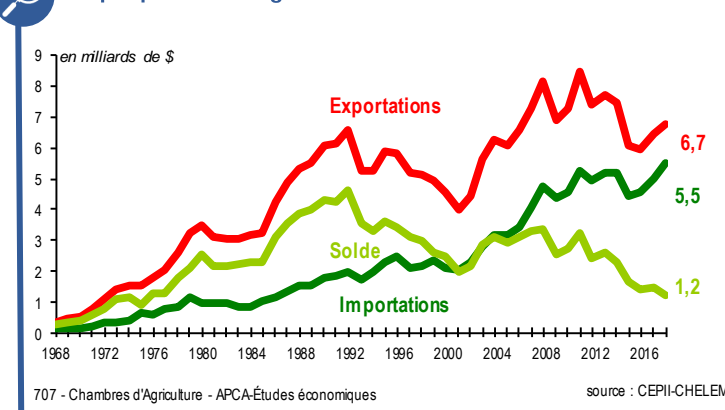
en 2020, selon l'institut italien de statistique Istat). En 2021, le taux de chômage est attendu en hausse et pourrait atteindre 11%. Un chiffre qui cache de fortes disparités régionales, exacerbées depuis la crise économique de 2008 : il s'élevait au-dessus de 20 % en Calabre, Campanie et Sicile en 2019, contre moins de 5 % dans les régions situées les plus au Nord. Disparités également entre les sexes, les femmes étant plus touchées par le chômage, notamment du fait d'une pénurie de moyens de garde des enfants. Le parlement italien a d'ailleurs approuvé en mars dernier la mise en œuvre d'une loi sur la famille (parmi les mesures : versement d'allocations familiales, aides financières pour les systèmes de garde d'enfants). 5 milliards d'euros du plan de relance européen devraient être consacrés à cette priorité nationale pour ce pays qui enregistre un taux de natalité parmi les plus faibles de l'UE (1,27 enfant par femme en 2019, contre 1,86 en France ou 1,53 en moyenne dans l'UE).

C'est dans ce contexte déprimé que Mario Draghi est arrivé à la tête du pays en février 2021, nommé par le Président de la République Sergio Mattarella après la démission du gouvernement de Giuseppe Conte. L'ex-gouverneur de la Banque centrale européenne a échafaudé un plan de relance dont 40 % des ressources seront consacrés à des investissements « verts », 27 % à la digitalisation de l'économie. Les autres grands chantiers prévus dans ce plan portent sur les infrastructures ferroviaires, l'éducation et la formation continue, et le système de santé publique. Le pari de Draghi : que ces montants permettent à l'Italie de gagner 3,6 points de croissance d'ici 2026, et 3,2 points de taux d'emploi.

POURQUOI IL EST IMPORTANT POUR LES AGRICULTEURS FRANÇAIS DE PRENDRE LE POULS DE L'ITALIE

L'Italie est un partenaire commercial important de la France. Notre balance commerciale avec nos voisins transalpins est positive sur le poste agro-alimentaire, malgré une érosion marquée depuis les années 1990, érosion qui reflète bien les difficultés de la France à maintenir ses parts de marché sur l'UE (graphique). L'Italie demeure notamment un débouché crucial pour l'exportation de viandes de mâles, et ce marché a été affecté par la crise sanitaire (moindre demande du fait de la fermeture de la RHD et de la chute du tourisme). L'Italie est restée en 2020 le premier importateur de viande bovine française, en dépit du recul de près de - 8 % par rapport à 2019 (62 400 tec). Si les volumes exportés se sont relativement bien maintenus, le surplus d'offre qui a pesé sur les prix, qui n'ont pas résisté. Les éleveurs français ont donc tout intérêt à ce que « Super Mario » réussisse son Plan de relance.

Graphique : Solde agro-alimentaire de la France avec l'Italie



Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹ Il s'agit des plans des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Déclassement, l'expérience dramatique de la classe ouvrière américaine

Le monde agricole français vit dans une situation de tensions économiques et sociales avec parfois des situations de déclassement. Au regard de ce qu'a vécu le monde ouvrier aux Etats-Unis, il semble qu'on ait échappé au pire.

« THERE'S A CHAPEL IN KANSAS »

La tradition veut qu'à la mi-temps du Super Bowl (finale du championnat professionnel de football américain), les publicités diffusées à la télé soient d'une qualité exceptionnelle. Lors de l'édition de la saison 2020-2021, le 7 février 2021, le spot de Jeep (le constructeur automobile) a particulièrement marqué les esprits¹. On y voit Bruce Springsteen incarner un voyageur qui, au volant de sa voiture (une Jeep, donc), semble être arrivé au terme de son itinéraire dans un lieu très symbolique : l'US Center Chapel dans la ville de Lebanon au Kansas. Cette chapelle est le centre géographique exact des lower forty-eight, c'est-à-dire des 48 états contigus des Etats-Unis. En voix off, l'acteur-chanteur souffle un texte qui appelle à l'unité inclusive des Américain.es dans la Nation.

La participation de Bruce Springsteen à ce spot est exceptionnelle. Incarnation crédible de la working class américaine, il a toujours refusé d'associer son image à une campagne de publicité commerciale. Mais cette fois-ci, c'est différent ; le spot de Jeep va bien au-delà de la promotion des véhicules de la marque ; il appelle à l'unité de la Nation américaine ; pas moins.

SORTIE DE ROUTE

Quelques jours après le *Super Bowl*, il y eut un épilogue malheureux à ce moment d'unité. Le 12 février, on apprenait que Bruce Springsteen avait été arrêté le 14 novembre 2020 sur les routes du New Jersey pour conduite en état d'ébriété alcoolique. La compagnie Jeep retira sa publicité des écrans.

La situation pourrait prêter à sourire. Mais on ne sourira pas car elle est comme la métaphore du destin tragique de milliers d'Américains, surtout issus du monde ouvrier (dont Springsteen est la représentation iconique) qui, sous l'effet de l'alcool (et d'autres substances psychotropes), ont connu des sorties de route bien plus dramatiques. Anne Case et Angus Deaton, chercheurs à Princeton University estiment qu'en 2017, 158 000 hommes américains sont morts des suites de leur alcoolisme, d'overdose et de suicide. Ils parlent d'une épidémie de mort de désespoir.

MORT DE DÉSESPOIR

Le point de départ de leur recherche, publiée en français en 2021², est le constat de la baisse de l'espérance de vie de la population américaine depuis le début des années 2010 (graphique). Leur enquête les a rapidement menés à la source de cette évolution : la hausse de la mortalité des hommes blancs non hispaniques et peu diplômés, pour l'essentiel, une population d'ouvriers non qualifiés. L'examen des causes des décès montre que cette surmortalité vient d'une progression extraordinairement inquiétante des décès liés à l'alcoolisme, à l'usage de drogue et au suicide.

¹ <https://bruce.springsteen.net/news/2021/the-middle>

² Anne Case, Angus Deaton (2021), « Morts de désespoir. L'avenir du capitalisme », Presses Universitaires de France.

³ L'Ivy league regroupe huit universités (privées) historiques et prestigieuses des Etats-Unis : Université Brown, Université Columbia, Université Cornell, Dartmouth College, Université Harvard, Université de Pennsylvanie et Princeton. Ces universités d'excellence sont le symbole de l'élitisme académique.

⁴ <https://www.ruralhealthinfo.org/topics/substance-use>

⁵ <https://www.usda.gov/media/blog/2020/01/28/helping-americas-farmers-ranchers-and-producers-when-they-need-it-most>

⁶ <https://www.msa.fr/lfy/solidarite/prevention-suicide>

Qu'est-ce qui a poussé ces ouvriers blancs à des conduites d'auto-destruction ? Selon les deux auteurs, ils ont subi les effets morbides de l'intense déclassement socio-économique qui touche le monde ouvrier depuis plusieurs décennies.

Tout a commencé il y a une cinquantaine d'années. Sous l'effet de la concurrence des pays à bas salaires, l'industrie américaine s'est peu à peu délitée. Dans un marché du travail ouvrier en déclin, c'est d'abord la population noire et hispanique qui a été écarté de l'emploi à partir de la décennie 1970 (avec des conséquences dramatiques pour un grand nombre).

Deux décennies plus tard, la demande de travail ouvrier est devenue extrêmement faible ; c'est alors au tour des ouvriers blancs de connaître le chômage de masse. Sans perspectives, certains sont entrés dans la spirale infernale de l'alcoolisme, de l'isolement social et de l'usage de psychotropes (dont des opioïdes aux effets dévastateurs). Au bout de leur parcours : les pathologies mortifères que génèrent leur addiction, et le suicide.

Heureusement, ce scénario catastrophe semble derrière nous grâce à des dispositifs de santé publique mis en place par les administrations américaines et à l'action des milieux associatifs et philanthropiques.

Dans le fond, le travail de A. Case et A. Deaton participe à cette sortie de crise ; il faut noter que ces deux auteurs ne viennent pas de lieux radicalement critiques mais d'une université tout à fait respectable membre de l'Ivy League³

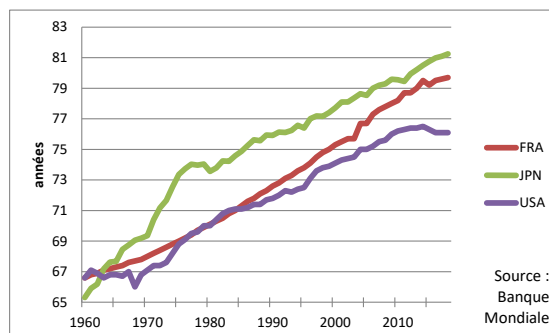
LES FARMERS NE SONT PAS ÉPARGNÉS

Sur le plan macroéconomique, la situation de l'agriculture américaine est plutôt bonne avec un niveau d'emplois stable ; en outre, le soutien financier de la puissance publique (politique agricole) sécurise l'économie agricole américaine.

Pourtant, les farmers n'ont pas été complètement épargnés par cette épidémie de désespoir dont parlent A. Case et A. Deaton. D'abord, la crise des opioïdes a fait autant de ravage dans le monde rural qu'ailleurs⁴ ; or c'est l'utilisation de ce type de produits qui a précipité nombres d'Américain.es dans une spirale infernale à l'issue fatale. Et puis, la prévalence du suicide est depuis longtemps plus élevée dans la population active agricole que chez les autres actifs ; une singularité que les farmers américains partagent malheureusement avec les agriculteur.rices français.es.

La situation personnelle de certains farmers est suffisamment préoccupante pour que l'administration américaine ait mis en place un plan de soutien spécifique (notamment psychologique) pour cette population⁵. Là encore, cette situation n'est pas sans rappeler ce qui se passe en France⁶.

Graphique : Espérance de vie à la naissance (hommes)



Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

BREXIT es-tu là ?

Entre préparation du Plan stratégique national pour la prochaine réforme de la PAC, l'évaluation des répercussions du violent épisode de gel sur les exploitations agricoles, conduisant à se projeter sur les outils d'assurance qui seraient pour demain les plus appropriés, on en aurait presque oublié le BREXIT. Il a pourtant animé les débats et nourri les inquiétudes quant à ses impacts sur l'agriculture française, dans la mesure où le Royaume-Uni constitue le troisième client de la France dans les échanges de produits agricoles et alimentaires. Or, depuis le 1er janvier 2021, les relations entre le sortant de l'UE et les 27 Etats membres sont régies par un Accord de commerce et de coopération, dont on se souvient qu'il a été adopté à la suite de moult négociations.

Cet Accord – qui sera nécessairement évolutif – stipule que les flux commerciaux se réaliseront sans droit de douane, mais que les deux parties devront respecter un certain nombre de réglementations et de normes. Pour un exportateur britannique par exemple, un numéro d'identification devra être obtenu, agrémenté d'une déclaration en douane, d'une information sur l'origine des produits et sur leur conformité aux normes européennes en vigueur.

S'il est sans doute prématuré de dresser un premier bilan chiffré de l'application de l'Accord du 1er janvier, on peut néanmoins souligner que, côté britannique, le mois de janvier s'est distingué par un effondrement des exportations (- 19 %) et des importations (- 22 %). Les ventes sur l'UE ont régressé de quelque 41 %, tandis que les achats de biens en provenance de l'UE ont reculé de 29 % (source Office for National Statistics – ONS). Les échanges avec le reste du monde se portent mieux, surtout en matière d'exportations puisqu'elles augmentent de +1,7 % en janvier par rapport à décembre 2020, les importations hors-UE diminuant de 13%.

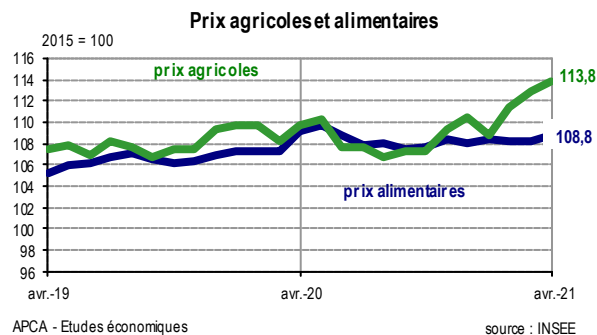
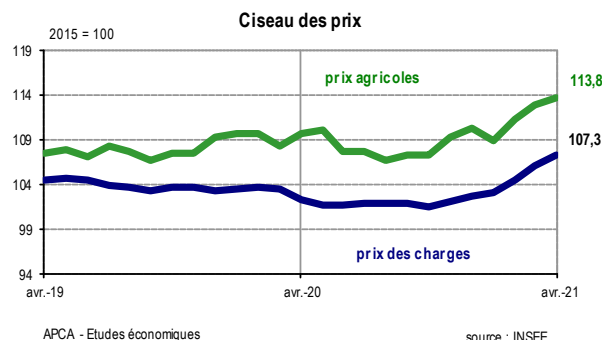
Il est suggéré de jeter un premier regard sur les échanges franco-britanniques de produits agricoles et alimentaires, au mois de janvier. La chute des exportations est quasi-générale, en particulier en, fruits (pommes notamment), produits à base de fruits et de légumes, en boissons, en produits de la boulangerie-pâtisserie, du travail des grains, en huiles et graisses végétales, ainsi qu'en produits laitiers. Le seul secteur qui semble profiter du BREXIT est celui de l'alimentation pour animaux, qui voit ses exportations passer de 15 à 27 millions d'€ entre septembre 2020 et janvier 2021.

Cette inversion de la dynamique des ventes vers le Royaume-Uni avait en réalité précédé l'application de l'Accord de décembre 2020. C'est pourquoi il semble imprudent de tirer des enseignements hâtifs sur les effets de cet Accord. Manifestement, les importateurs avaient anticipé le risque d'un *No Deal*, et se portant acquéreurs de ces biens en provenance de France pour constituer des stocks. D'ailleurs, les premiers éléments chiffrés pour le mois de février 2021 montrent qu'un redressement du commerce entre la France et le Royaume-Uni est en cours.

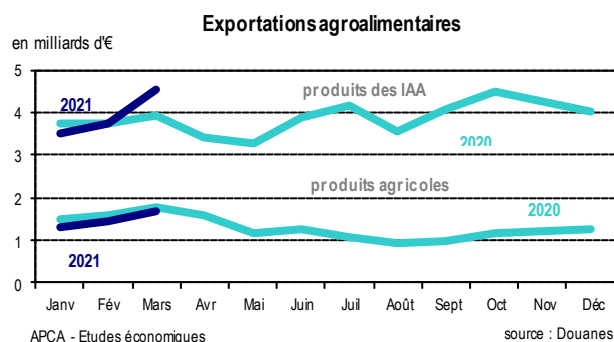
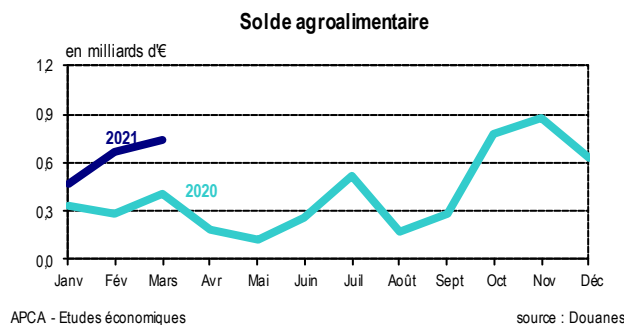
Pour la période qui s'ouvre, et nonobstant les aménagements possibles de l'Accord, un travail de veille devra être mené. En fonction des effets de cet Accord, de la parité monétaire Livre Sterling-Euro, du redressement ou pas de la croissance économique au Royaume-Uni, de la difficulté des consommateurs à trouver des substituts aux produits français devenus coûteux, les courants d'échanges se maintiendront ou, a contrario, dévisseront. Dans ce dernier cas, toute la question pour les exportateurs de l'Hexagone, sera de savoir s'ils sont en mesure de diversifier leurs débouchés, soit sur l'UE, soit sur le Reste du Monde. Assurément, ils ne sont pas les seuls à se la poser. Leurs homologues et concurrents irlandais, qui exportaient massivement vers le Royaume-Uni (viandes bovine et ovine, produits laitiers), sont eux aussi pris dans cette impératif de définir une voie nouvelle pour leur stratégie à l'exportation.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr



% (Source : INSEE)	en 1 mois	en 12 mois	en 24 mois
prix alimentaires	0,6%	-0,3%	3,4%
prix agricoles	0,7%	3,7%	6,0%
prix des charges	1,2%	4,9%	2,8%
inflation	0,1%	1,2%	1,6%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En mars	Cumul 3 mois
2021	0,742	1,875
2020	0,405	1,024

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

- *Lettre économique n°414 : Théorie de la cacophonie, avril 2021*

- *Analyses et Perspectives n°2106 : La « petite » dette qui monte qui monte..., Avril 2021*

www.chambres-agriculture.fr

